Image not found or type unknown

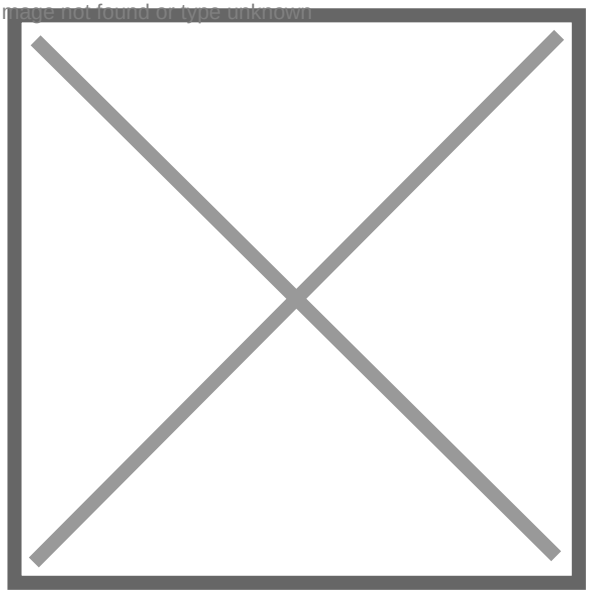

Manque de prise pour mon four encastrable qui doit les mettre

Par **bonillo**, le **17/09/2010** à **12:57**

Bonjour, je loue une maison et quand j'ai anménager avec mes meubles en priorité ceux de ma cuisine j'ai une plaque electrique et un four encastrable mais il ni aucune prise pour la plaque et aucune prise spéciale pour mon four encasrable ma question est si je veux brancher tous ça est ce a moi ou au propriètaire a faire placer ses prises merci de me répondre merci

Par **amajuris**, le **17/09/2010** à **13:17**

bjr,
le propriétaire ne peut pas modifier l'installation électrique (ou autre) en fonctions des besoins de ses locataires successifs. il vous doit une installation électrique conforme.
à mon avis c'est à vous après accord de votre propriétaire de faire modifier l'installation électrique. lors de la visite de l'appartement (vide) les prises sont visibles.
cdt

Par **mimi493**, le **17/09/2010** à **17:51**

Le bailleur ne doit qu'une installation électrique non dangereuse permettant l'usage des appareils ménagers courant (article 3 du décret sur le logement décent).
La question de savoir si, aujourd'hui, une prise de force n'est pas indispensable car une table

de cuisson électrique ou un four électrique est un appareil ménager courant ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés